Mairie de Saint-Molf - 02 40 62 50 77 - accueil@saintmolf.fr
En cas d'urgence ou incident le weekend n° d'astreinte 06 99 95 31 33

RESERVATION DU BOIS PIERROT
AUX ASSOCIATIONS/ENTREPRISE

PAS DE LOCATION EN JUILLET / AOUT - FACTURATION SUIVANT LE REGLEMENT

Baisse du bruit à 22 h
Par respect pour le voisinage
Arrêt de la musique à 1 h

DEMANDEUR Nom & prénom : .....
SIRET/RNA : ..... Adresse : .....
.....
Téléphone (obligatoire) : ..... Courriel : .....

ATTESTATION D'ASSURANCE (obligatoire) : ☐
Joindre attestation d'assurance AU NOM DU LOCATAIRE garantissant la responsabilité civile en tant qu'occupant temporaire de la salle.

Nature de la manifestation : .....
☐ privée ☐ publique *(doit être déclarer en mairie, contacter le service manifestations)*
☐ avec ouverture d'un bar *(débit de boissons à demander en mairie, affiche réglementaire obligatoire)*
Date et horaires : ..... Nombre de personnes : .....
Date et horaires d'ouverture au public : .....
Secteurs Bois Pierrot utilisés : ☐ Petit parking ☐ Bois ☐ Fond du bois ☐ Gazon - Foyer du Feu ☐ Prairie
(voir carte détaillée au dos du formulaire)
☐ Besoin d'électricité *(pas d'éclairage fourni)*
☐ Besoin d'eau potable ☐ Utilisation des toilettes
☐ Installation de tentes *(tarification supplémentaire par pers. et par nuit)* Nombre de nuitées : .....
☐ Mise à disposition de containers :

- ordures ménagères *(1 sur place en permanence)* préciser le nombre : .....
- bacs jaunes *(emballages légers, bouteilles plastique…)* préciser le nombre : .....
- bacs à verre *(1 sur place en permanence)*

Etat des lieux OBLIGATOIRE, pour la récupération des clés
N° de téléphone du locataire pour prise de RDV par les services : .....

Le demandeur reconnaît avoir pris connaissance du règlement relatif à la location du lieu, qu'il a lu et approuvé, et des conditions financières de cette location au jour d'occupation et non à la date de la réservation.

Fait à Saint-Molf
Le.....
Signature du demandeur :

Caution (à l'ordre du Trésor public) ☐ Chèques à restituer ☐ Chèques à détruire	Etablissement Bancaire	N° du Chèque
Dégradation 300 €		
Nuisances sonores 100 €		
Propreté 100 €		

RESERVE A LA MAIRIE

☐ Accord

Accord transmis	Date	Courriel	Courrier	Direction

Tarif indicatif au jour de la réservation : .....

Action	Date	Par qui
3D ouest		
Outlook		
Copie Services techniques		

☐ Refus

A Saint-Molf, le .....
Le Maire

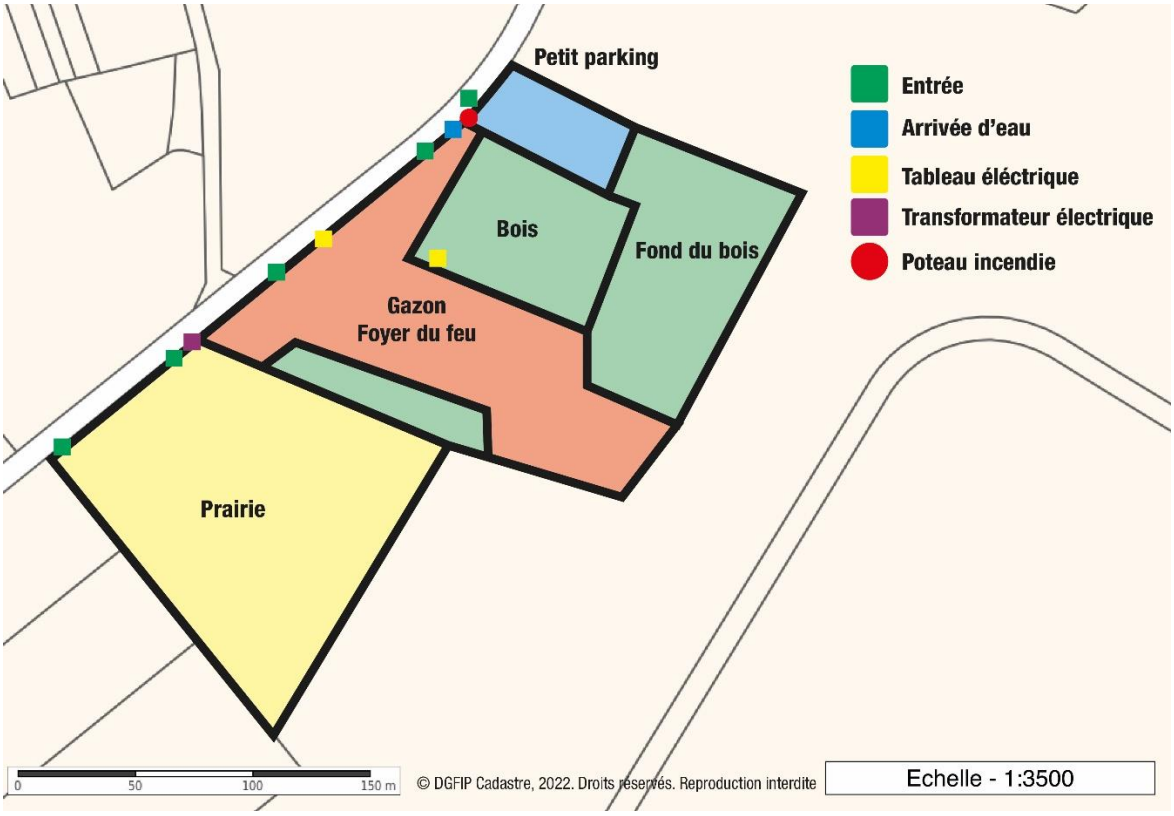

Etat des lieux entrée / enlèvement du matériel :
Date :
Représentant de la mairie :
Représentant du locataire présent :

MATÉRIEL MIS A DISPOSITION	Nombres	état général
Barrières métal		
Containers OM		
Emplacement à respecter :		
Extincteur*		
Podium		

BOIS PIERROT	Oui/Non	Observations
Propreté terrain		
Matériel électrique – Eau - Toilettes		
Tableau		
Prises		
Clé		
Propreté toilettes		

Etat des lieux sortie / restitution du matériel :
Date :
Représentant de la mairie :
Représentant du locataire présent :

MATÉRIEL MIS A DISPOSITION	Nombres	état général
Barrières métal		
Containers OM		
Emplacement à respecter :		
Extincteur*		
Podium		

BOIS PIERROT	Oui/Non	Observations
Propreté terrain		
Matériel électrique – Eau - Toilettes		
Tableau		
Prises		
Clé		
Propreté toilettes		

Containers : Toutes les ordures doivent être placées dans des sacs poubelles soigneusement fermés avant dépôt dans les containers : interdiction de déposer des ordures « en vrac » dans les containers. Si nécessaire, l'agent municipal en charge de l'état des lieux pourra demander au locataire de nettoyer les containers - Obligation de procéder au tri sélectif des déchets (verres, emballages, papiers) - Les containers doivent être placés à l'endroit indiqué par l'agent municipal lors de l'état des lieux d'entrée.

Barrières : Les barrières métalliques doivent être restituées sans rubalises, affiches, ruban adhésif ou autre. Elles doivent être toutes rassemblées en fin de manifestation à l'endroit indiqué par l'agent municipal lors de l'état des lieux d'entrée.

Extincteur* : un extincteur est mis à disposition pour toute location du Bois Pierrot. S'il est constaté qu'il a été percuté sans raison valable, le coût de la recharge et de la vérification de l'extincteur sera refacturé. La caution ne sera restituée qu'après encaissement de la somme.